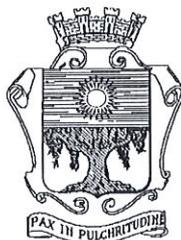


AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-03-DE  
Reçu le 07/04/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE  
L'EXERCICE 2021

Séance Publique Ordinaire du 30 MARS 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

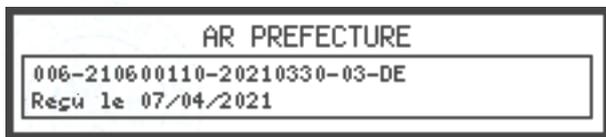
ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 24 mars 2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

### III – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2021,  
Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2021 annexé,

Suite aux orientations budgétaires qui ont été débattues au cours de la séance du conseil municipal du 16 mars 2021, il appartient aujourd'hui à la présente Assemblée d'approuver, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, le budget primitif principal de l'exercice 2021.

Il est rappelé que l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril. La transmission au représentant de l'État dans le département doit intervenir dans un délai de quinze jours suivant son approbation, soit, pour l'exercice 2021, avant le 30 avril 2021. Par ailleurs, il convient de noter qu'il est prévu, dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe et de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires, à savoir annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Après examen du projet de budget primitif principal de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-03-DE  
Reçu le 07/04/2021



- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 455 000,00 €	11 455 000,00 €
INVESTISSEMENT	5 485 000,00 €	5 485 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 940 000,00 €</b>	<b>16 940 000,00 €</b>

- ADOPTE le budget primitif principal de l'exercice 2021 de la Ville de Beaulieu-sur-Mer, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- DONNE à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-03-DE  
Reçu le 07/04/2021

